



# L'actualité sociale...

Le + syndical

Info+ octobre 2020

## Trophée du dialogue social responsable ?

Le 15 octobre 2020, TMMF s'est vu remettre le trophée du dialogue social responsable par l'observatoire pour un nouveau dialogue social (ONDS) à Paris. Il s'agissait de reconnaître le travail réalisé dans la gestion de la crise Covid-19 par l'employeur et les partenaires sociaux signataires de l'accord.

Gestion qui a permis de reprendre une activité quasi normale rapidement et en sécurité, gestion qui a permis de mener à bien le projet G1 et de produire la nouvelle Yaris.

*Rappelons la définition du dialogue social : Conversation, discussion, négociation menée avec la volonté commune d'aboutir à une solution acceptable par les deux parties en présence.*

Cette reconnaissance ne doit pas nous faire oublier les autres sujets qui tardent à déboucher sur du concret.

## Les sujets qui concernent les SAGAA et qui sont toujours en suspens ?

**La gestion du CET :** Nous avons transmis un courrier à la DRH lui demandant de revoir exceptionnellement les règles mises en place pour la gestion du CET. A ce jour, aucun aménagement n'a été consenti et de ce fait, vous, salariés au forfait jours, êtes tous inquiets sur le devenir de vos soldes de jours de repos. La seule réponse officielle est que les compteurs sont " monitorés ".

**Position CFE-CGC :** "Monitorés", c'est tout sauf rassurant ! Nous attendons de la direction qu'elle fasse une proposition d'avenant pour considérer l'année 2020 , et aussi 2021 avec G6, comme des années exceptionnelles nécessitant une plus grande souplesse dans l'alimentation du CET.

### La mise en place du télétravail :

Là aussi, nous avons transmis à la DRH, deux courriers successifs argumentés pour demander l'ouverture de négociations sur la mise en place du télétravail. Par deux fois, la DRH nous a répondu qu'elle ne souhaitait pas la mise en place de ce dispositif.

C'est évidemment l'incompréhension pour tous ceux qui pourraient bénéficier de cette mesure. On peut légitimement se demander pourquoi TMMF fait figure d'irréductible gaulois sur cette pratique qui manifestement s'est développée partout :

- A TME, le télétravail est mis en place et est appliqué à grande échelle.
- Chez PSA, groupe automobile de référence, le télétravail y est largement pratiqué.
- Le gouvernement prône fortement le télétravail depuis le début de la pandémie "Covid-19".
- Pendant le confinement, TMMF a su profiter des bienfaits du télétravail.

Recherche

## Les Echos

À la une Idées Économie Politique Monde Tech-Médias Entreprises Bourse Finance - Marchés Régions Patrimoine Le Mag'

### PSA va généraliser le télétravail dès la rentrée

Le projet du constructeur automobile de réduire à 1,5 jour en moyenne le temps de présence hebdomadaire au bureau sera bien déployé à la rentrée, même si les discussions avec les syndicats se prolongent. Le volontariat devrait rester la règle.

**Constat CFE-CGC :** Quand il s'agit d'aborder les sujets qui concernent essentiellement les SAGAA , c'est étonnant de constater comment la Direction bascule de manière constante vers le dialogue de sourds.

## Les deux réponses de la DRH.

**TOYOTA**

TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE  
Parc d'Activités de la Vallée de l'Escaut-Sud  
BP 16  
59264 ONNAING, France  
T +33 (0)3 27 51 21 21

Monsieur Dominique BISAUX  
Secrétaire Section Syndicale CFE-CGC

Réf.: TMMF HR/HR Policy/PT-AC  
Objet: Gestion du CET

Onnaing, le 15.09.2020

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier daté du 21 juillet 2020, remis en main propre le 22 juillet 2020.

Dans celui-ci, vous indiquez: « Ces derniers temps, nous sommes alertés par bon nombre de « forfaits jours » qui nous font part de difficultés à poser des jours. Tout cela est explicable dans la mesure où nous sommes en phase de projet et aussi en phase d'un démarrage production ».

Vous poursuivez en précisant que: « Après enquête, les principales causes sont les suivantes:

- Beaucoup de samedis ou dimanches travaillés, ce qui augmente le nombre de repos à poser.
- Un peu plus de réticence de la hiérarchie à octroyer les jours de repos. Vouloir conserver à disposition ses forces vives est légitime.
- Un peu plus de « culpabilité » à abandonner son équipe, ou son activité, dans cette période d'activité très soutenue. On ne peut critiquer cet engagement pour l'entreprise ».

Par conséquent, vous nous demandez d'apporter des modifications au dispositif de régulation de l'alimentation du CET en relevant la limite du droit à transfert pour les années 2020 et 2021.

Nous vous informons que nous « monitorons » régulièrement la prise de journées de Réduction du Temps de Travail (RTT) ainsi que de Congés Payés (CP) afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de perte de jours de repos pour les membres concernés. Par ailleurs, nous abordons périodiquement cette question à l'occasion de la Commission TNGA.

Au-delà de cette mise sous contrôle, nous prenons bonne note de votre revendication et vous informons que nous reviendrons vers vous à ce sujet lors des négociations de fin d'année.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

*reçu en mains propres  
le 16/09/20*

  
Pascale TSCHAEN  
Directeur des Ressources Humaines

**TOYOTA**

TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE  
Parc d'Activités de la Vallée de l'Escaut-Sud  
BP 16  
59264 ONNAING, France  
T +33 (0)3 27 51 21 21

Monsieur Dominique BISAUX  
Secrétaire Section Syndicale CFE-CGC

Réf.: TMMF HR/HR Policy/PT-HG  
Objet: Mise en place du télétravail

Onnaing, le 24.09.2020

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier daté du 21 septembre 2020, aux termes duquel vous nous interpellez de nouveau sur la mise en œuvre du télétravail, suite à nos précédents échanges écrits sur ce sujet.

Vous nous demandez de convoquer les organisations syndicales afin de négocier un accord sur le télétravail, en anticipation d'une éventuelle seconde crise sanitaire.

Comme nous vous l'indiquons dans notre précédent courrier de réponse daté du 14 septembre dernier, nous n'envisageons pas de pérenniser le télétravail, compte-tenu de la présence et de la proximité requises entre les équipes.

Pour autant, nous continuerons, en concertation avec les organisations syndicales, à réfléchir et à renforcer les mesures de protection propres à prévenir les risques de contagion liés au Coronavirus.

Nous sommes donc au regret de ne pouvoir donner une suite favorable à votre demande.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

  
Pascale TSCHAEN  
Directeur des Ressources Humaines

## La stratégie adoptée à TMMF pour les SAGAA.

### Les 3 principes de négociation de notre direction



### TAIS TOI ET BOSSE



**Etre SAGAA à TMMF, un véritable sacerdoce !**